



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Dates du stage : .....

À retourner à [surfharmony@gmail.com](mailto:surfharmony@gmail.com)

### INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Niveau en surf : .....

Problèmes médicaux à signaler (allergies, asthme...; les rappeler au moniteur si besoin) :

.....

.....

### INFORMATIONS EN CAS D'ACCIDENT

Personne à prévenir,

Nom : ..... Prénom : .....

Tél : ..... Lien avec la personne : .....

### FORMULE SURF CHOISIE (cours collectifs, 1H30)

1 COURS	2 COURS	3 COURS	4 COURS	5 COURS
40 €	75 €	110 €	135 €	160 €

**Autre formule :**  Cours particulier de surf  Cours avec un groupe (mairie, centre de loisirs, EVJF/G, entreprises...)  
 Cours Handi Surf  Surf Harmony Club  Sophro-balade  Harmony longe-côte

### AUTORISATION PARENTALE (personne mineure)

Je soussigné(e) M, Mme .....

autorise mon enfant (nom, prénom) .....

à suivre les cours d'enseignement du Surf et des activités associées de l'École Surf Harmony.

Je dégage Surf Harmony de toute responsabilité en cas d'accident lui survenant ou provoqué par suite de son inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes du moniteur.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance et de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de mon choix.

Je déclare mon enfant apte à la pratique sportive et des sports aquatiques (nager 25m et mettre la tête sous l'eau). Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de Surf Harmony ci-dessous.

Fait à ..... le ..... Signature .....

### DÉCHARGE (personne majeure)

J'atteste que je suis médicalement apte à la pratique sportive, des sports aquatiques, et que je sais nager.

Je dégage Surf Harmony de toute responsabilité en cas d'accident me survenant ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non-respect des consignes du moniteur.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance et de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de mon choix.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de Surf Harmony ci-dessous.

Fait à ..... le ..... Signature .....



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **Article 1 : Inscription et paiement**

Toute inscription peut s'effectuer à l'accueil en saison, par mail [surfharmony@gmail.com](mailto:surfharmony@gmail.com) ou téléphone +33 (0)6 16 13 48 08.

Le paiement de la totalité des cours réservés s'effectue au premier cours, par carte bancaire, chèque ou espèces, avec le formulaire d'inscription dûment complété.

En s'inscrivant à Surf Harmony, les clients acceptent ce règlement intérieur et ces conditions de vente.

**Toute inscription engage la responsabilité du client. Les cours non effectués du fait du client, sans avoir informé Surf Harmony au plus tard 48h avant l'heure du cours, ne seront ni reportés, ni remboursés et seront à payer. De même qu'en cas de retard, le cours est dû.**

## **Article 2 : Annulation**

Les cours ont lieu dans tout type de conditions de vagues et de marées. Lors des stages, selon les conditions de vagues, il est possible d'explorer des activités associées au surf (bodysurf, bodyboard, stand up paddle, rame, skimboard, toyboard à l'échauffement pour s'exercer à l'équilibre, sophrologie, méditation, relaxation durant les temps calmes, sauvetage, sensibilisation à l'environnement).

En cas de mauvaises conditions météorologiques (tempête, orage, drapeau rouge), les cours ne pouvant être effectués dans les vagues seront remplacés par d'autres activités liées à la pratique, interrompus ou reportés à une date ultérieure, selon la décision de Surf Harmony.

Si l'ensemble des cours payés n'a pu être effectué du fait des conditions météo, malgré la possibilité de substitution par d'autres activités, de report ou d'obtenir un avoir en location de matériel, les frais n'ayant mené à une prestation par Surf Harmony seront remboursés.

## **Article 3 : Responsabilité de la structure**

Les élèves seront pris en charge par Surf Harmony et donc sous la responsabilité du moniteur à l'appel de leur nom.

Ils restent sous la responsabilité de Surf Harmony jusqu'à la fin du cours, une fois leur combinaison rincée et posée sur le portant.

La responsabilité civile de la structure concernant ses élèves cesse en dehors de ces heures.

Les parents ou responsables des élèves mineurs devront s'assurer avant de les confier à Surf Harmony que la prestation prévue a bien lieu.

Surf Harmony met à disposition un vestiaire, mais n'est pas responsable des vols d'objets personnels pouvant avoir lieu.

## **Article 4 : Assurance**

Toutes les personnes suivant les cours de Surf Harmony sont couvertes par les garanties en Responsabilité Civile souscrites auprès de MAIF Assurances avec la Fédération Française de Surf, ou ALLIANZ Assurances pour la sophrologie.

Ces garanties ne sont valables que pendant les heures d'enseignement, et sont visibles au panneau d'affichage de l'accueil et sur le site internet.

Les participants attestent avoir pris connaissance des garanties d'assurance en responsabilité civile de Surf Harmony.

Les personnes peuvent souscrire à des garanties complémentaires pour la pratique du surf auprès de l'assureur de leur choix.

## **Article 5 : Engagement de Surf Harmony**

Surf Harmony s'engage à une vigilance toujours renouvelée sur la qualité d'accueil, d'enseignement et de sécurité, dans le respect de la charte des Écoles Françaises de Surf. Avec notamment l'utilisation d'un matériel de qualité et approprié lors des temps d'enseignement.

Surf Harmony se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité énoncées par le moniteur responsable du groupe.

## **Article 6 : Engagement des clients**

En participant aux cours, les élèves s'engagent à respecter les règles du « bien vivre ensemble » :

pas de violence physique ni verbale, respect du groupe, respect du moniteur et du matériel.

En s'inscrivant à Surf Harmony, les participants et les parents des mineurs, acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique.

Les élèves ou représentants légaux, attestent de leur capacité à nager au moins 25m, mettre la tête sous l'eau et être aptes à la pratique du surf.

## **Article 7 : Droit à l'image**

En vous inscrivant, vous autorisez Surf Harmony à utiliser des photos et vidéos traduisant son activité, pour tout support de communication, cela pour une durée illimitée. Si vous refusez cette utilisation, vous pouvez le faire savoir à Surf Harmony.